

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 mai 2023, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2023-00175 1806, rue de Normandie (Lot 5 612 902)	D'autoriser l'implantation d'une aire de stationnement qui empiète la façade principale de 3,48 mètres plutôt que 2 mètres.
Dossier 2023-00183 261A, 4 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 604 928)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial : - avec une marge avant de 7,92 m au lieu de 10,87m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants ; - avec une aire de stationnement qui empiète la façade principale de 6 mètres au lieu de 2 m.
Dossier 2023-00181 101, rue de Dieppe (Lot 1 606 531)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (6 unités) : - avec une marge avant de 9,64 m au lieu de 5,97 m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - avec une marge arrière de 7,25 mètres au lieu de 7,6 mètres.
Dossier 2023-00179 94, rue de Dieppe (Lot 1 606 582)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (8 unités) avec une marge avant de 7,57 m au lieu de 8,77 m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
Dossier 2023-00184 72, 11 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 410)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (40 unités) : - avec une marge avant de 14,76 m au lieu de 9,07m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - avec l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant plutôt qu'en cour avant latéral à une distance de l'emprise de rue à 1,69 m plutôt que 3 m.
Dossier 2023-00106 85, 11 <sup>e</sup> avenue (Lot 5 894 859)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (4 unités) : - sur un terrain d'une superficie de 446 m <sup>2</sup> au lieu de 450 m <sup>2</sup> et d'une profondeur de 29,26 m au lieu de 30 m ; - avec une marge avant de 7,32 m au lieu de 4,91 m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.

Dossier 2023-00194 230, 19 <sup>e</sup> avenue (Lot proposé 6 574 732)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé avec une marge avant de 7,50 m au lieu de 6,19 m, égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
--	--

Deux-Montagnes, le 25 avril 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques